



Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

le bouquet de services
« Portail des successions
vacantes »

Parcours usager

Sommaire

1. Objet de la fiche.....	3
2. Présentation du Portail des successions vacantes.....	3
3. Accueil sur le Portail des successions vacantes.....	4
4. Services proposés sur le Portail des successions vacantes.....	6
4.1. Service de recherche des successions vacantes - DEPUIS LE 06/01/2025.....	6
4.2. Service de transmission des ordonnances de nomination - DEPUIS LE 06/01/2025.....	8
4.3. Service de déclaration de créances - DEPUIS LE 06/01/2025.....	10
4.4. Service de revendication de successions vacantes - DEPUIS LE 06/01/2025.....	12
4.5. Service de transmission de justificatifs complémentaires - DEPUIS LE 17/03/2025.....	14
4.6. Service de suivi des démarches en ligne - DEPUIS LE 06/01/2025.....	17
4.7. Service de notification d'alertes - DEPUIS LE 07/05/2025.....	18
4.8. Service de dépôt d'avis usagers - DEPUIS LE 07/05/2025.....	19
4.9. Service d'échange par messagerie sécurisée - A VENIR EN 2025.....	19
4.10. Service de traduction en langue anglaise - A VENIR EN 2025.....	19
4.11. Service de consultation du Guide usager - DEPUIS LE 6/01/2025.....	19
5. Parcours usager pour utiliser le Portail des successions vacantes.....	20

NOUVEAUTÉS 2025

Depuis le 7 mai 2025, le Portail des successions vacantes comporte un service de notification d'alertes et vous permet de déposer un avis en ligne

1. Objet de la fiche

La présente fiche vise à informer l'ensemble des usagers professionnels qui représentent ou qui agissent pour le compte d'organismes publics et privés identifiés par un numéro SIREN dès lors qu'ils ont un intérêt direct à utiliser le Portail des successions vacantes pour réaliser des démarches auprès des services du Domaine de la DGFIP¹.

2. Présentation du Portail des successions vacantes

Le 6 janvier 2025, le Portail des successions vacantes est devenu un bouquet de téléprocédures qui vous permet d'accéder depuis la rubrique « Mes services » de votre espace professionnel sous www.impots.gouv.fr à plusieurs services pour réaliser vos démarches plus rapidement et plus efficacement auprès des services du Domaine de la DGFIP.

A noter : Validation de votre profil usager (page « Mon compte »)

Si vous souhaitez initier une démarche pour la première fois, vous devrez renseigner dans la page « Mon compte » les éléments complémentaires d'identification de l'organisme professionnel (SIRENisé) dans lequel vous travaillez (raison sociale ou nom, adresse mél professionnelle, adresse physique professionnelle en France ou à l'étranger).

La validation de ces éléments déclenche l'envoi d'un courriel d'activation de votre profil sur l'adresse mél professionnelle indiquée dans votre compte. Lorsque vous aurez validé votre profil au moyen du code d'activation reçu par courriel, vous pourrez accéder à l'intégralité des services du portail dont vous serez réglementairement en mesure de bénéficier.

Il est à noter que vous aurez aussi la possibilité de modifier, à tout moment, dans le Portail des successions vacantes tout au partie des éléments initialement renseignés dans le service "Mon compte" dont votre adresse mél.

¹ Les missions des services du Domaine et les prérogatives reconnues aux usagers pour faire valoir leurs droits sur des comptes de successions vacantes sont définies aux articles 809 à 811-3 du code civil.

3. Accueil sur le Portail des successions vacantes

Selon que vous vous connectez au Portail des successions vacantes avec le SIREN d'un organisme professionnel privé ou avec le SIREN d'un organisme professionnel public, vous ne disposez pas tout à fait des mêmes services.

- ◆ Pour une connexion avec le SIREN d'un organisme professionnel privé (1er caractère du SIREN ≠ 1 ou 2), vous pouvez utiliser les services suivants sur le Portail des successions vacantes

- ◆ Pour une connexion avec le SIREN d'un organisme professionnel public (1er caractère du SIREN = 1 ou 2), vous pouvez utiliser les services suivants sur le Portail des successions vacantes (*)

 [Mon espace](#) [impots.gouv.fr](#) 

Accueil Rechercher une succession vacante Agir sur une succession vacante + Suivre mes démarches

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession vacante.

Votre profil a été activé avec succès. Vous pouvez désormais bénéficier de tous les services du Portail des successions vacantes.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante 	Transmettre une décision de nomination pour un professionnel 	Déclarer une créance pour un professionnel 
Suivre mes démarches 	Transmettre des justificatifs complémentaires 	

(*) De part les missions réglementaires qui les instituent, les organismes publics n'ont pas vocation à revendiquer des successions vacantes pour le compte d'éventuels héritiers.

4. Services proposés sur le Portail des successions vacantes

4.1. Service de recherche des successions vacantes - DEPUIS LE 06/01/2025

Rechercher une succession vacante 

Accueil Rechercher une succession Agir sur une succession Suivre mes démarches

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante  Transmettre une décision de nomination pour un professionnel 
Page : rechercher une succession vacante

Revendiquer une succession pour un particulier  Suivre mes démarches 

INFORMATIONS

[Plan du site](#)
[Confidentialité / Informations personnelles](#)

QUALITÉ DE SERVICE

[Accessibilité : partiellement conforme](#)
[Gestion des cookies](#)

AUTRES SITES

[immobilier-etat.gouv.fr](#)
[enchères-domaine.gouv.fr/hermes](#)
[dons.enchères-domaine.gouv.fr](#)
[cessions.immobilier-etat.gouv.fr](#)
[impots.gouv.fr](#)

En qualité de curateur à successions vacantes, la DGFIP est tenue d'organiser la recherche des héritiers dans la limite des enquêtes usuelles. A ce titre, le Portail des successions vacantes facilite la manifestation des héritiers auprès des services du Domaine en vue de leur restituer l'actif subsistant de la succession.

Ce service permet de vous apporter le niveau d'information que vous attendez sur l'état de la succession d'un défunt dont vous connaissez les données d'identité et de décès (nom, prénom, date de décès, dernier domicile).

Un moteur de recherche vous permet d'interroger le registre national des successions vacantes exploité dans le système d'information de la DGFIP et vous restitue instantanément les résultats (prise en charge ou non de la succession vacante avec référence du dossier dans l'application de gestion de la DGFIP).

A noter :

Ce service affiche le moteur de recherche des successions vacantes accessible depuis le site <https://recherchesuccessionsvacantes.impots.gouv.fr/> et les pages de résultats d'une recherche enrichies de liens de renvoi aux autres services du Portail des successions vacantes.

4.2. Service de transmission des ordonnances de nomination - DEPUIS LE 06/01/2025

Transmettre une décision de nomination pour un professionnel 

 **Mon espace**    **Guide utilisateur**

Accueil Rechercher une succession Agir sur une succession ▾ Suivre mes démarches

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante 

Transmettre une décision de nomination pour un professionnel 
Page : transmettre une décision de nomination pour un professionnel

Déclarer une créance pour un professionnel 

Revendiquer une succession pour un particulier 

Suivre mes démarches 

Transmettre des justificatifs complémentaires 

INFORMATIONS

[Plan du site](#)
[Confidentialité / informations personnelles](#)

QUALITÉ DE SERVICE

[Accessibilité : partiellement conforme](#)
[Gestion des cookies](#)

AUTRES SITES

[immobilier-etat.gouv.fr](#)
[enchères-domaine.gouv.fr/hermes](#)
[dons.enchères-domaine.gouv.fr](#)
[cessions.immobilier-etat.gouv.fr](#)
[impots.gouv.fr](#)

Dans le prolongement ou non d'une recherche de succession vacante, tout créancier, toute personne qui assure, pour le compte de la personne décédée, l'administration de tout ou partie de son patrimoine, un notaire, toute autre personne intéressée ou le ministère public, est autorisé(e) à saisir sur requête le juge judiciaire en vue d'obtenir que la curatelle de la succession vacante soit confiée à l'autorité administrative chargée du domaine.

Ce faisant, les auteurs de la saisine et toute personne directement intéressée par une succession vacante peuvent transmettre les documents de nomination du Domaine aux services compétents de la DGFIP afin de les informer de la mission qui leur a été confiée par le juge judiciaire.

Le Portail des successions vacantes assure précisément ce service dématérialisé en vous proposant un formulaire électronique que (i) vous devez renseigner, à savoir l'identité du défunt dans tous les cas, l'identité de la société pour le compte de laquelle vous agissez en tant qu'usager professionnel, puis que (ii) vous devez valider. Il vous est également affiché un module d'insertion et de transmission de justificatifs obligatoires (ordonnance de nomination, acte de décès, requête en nomination) et facultatives correspondantes.

4.3. Service de déclaration de créances - DEPUIS LE 06/01/2025

Déclarer une créance pour un professionnel



Mon espace

impots.gouv.fr



Mon compte

Guide utilisateur

Accueil

Rechercher une succession

Agir sur une succession ▾

Suivre mes démarches

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante



Transmettre une décision de nomination pour un professionnel



Déclarer une créance pour un professionnel



Page : Déclarer une créance pour un professionnel

Revendiquer une succession pour un particulier



Suivre mes démarches



Transmettre des justificatifs complémentaires



INFORMATIONS

[Plan du site](#)

[Confidentialité / Informations personnelles](#)

QUALITÉ DE SERVICE

[Accessibilité : partiellement conforme](#)

[Gestion des cookies](#)

AUTRES SITES

[immobilier-etat.gouv.fr](#)

[enchères-domaine.gouv.fr/hermes](#)

[dons.enchères-domaine.gouv.fr](#)

[cessions.immobilier-etat.gouv.fr](#)

[impots.gouv.fr](#)

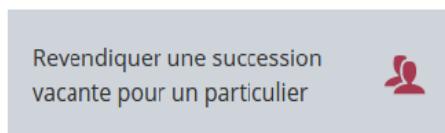
Il est dans les missions des services du Domaine de désintéresser tout usager professionnel qui posséderait une ou plusieurs créances sur une succession vacante.

Dans le prolongement ou non d'une recherche de succession vacante, le Portail des successions vacantes facilite l'exercice de cette mission en permettant aux créanciers de déclarer leurs créances aux services du Domaine ainsi que l'exigent le code civil et le code de procédure civile.

Il vous est affiché un formulaire électronique que vous devez renseigner de l'identité du défunt dans tous les cas, l'identité de la société pour le compte de laquelle vous agissez en tant qu'usager professionnel porteur de la démarche et toute référence française du compte bancaire à créditer (IBAN, BIC et titulaire du compte).

Vous devez enfin utiliser un module d'insertion des justificatifs de votre créance. Le Portail des successions vacantes transmet à l'application de gestion de la DGFIP des justificatifs obligatoires (RIB, justificatifs de la créance) et des justificatifs facultatifs si nécessaire.

4.4. Service de revendication de successions vacantes - DEPUIS LE 06/01/2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Mon espace impots.gouv.fr

Mon compte Guide utilisateur

Accueil Rechercher une succession Agir sur une succession Suivre mes démarches

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante

Transmettre une décision de nomination pour un professionnel

Transmettre des justificatifs complémentaires

Revendiquer une succession pour un particulier

Suivre mes démarches

Page : revendiquer une succession pour un particulier

INFORMATIONS	QUALITÉ DE SERVICE	AUTRES SITES
Plan du site Confidentialité / Informations personnelles	Accessibilité : partiellement conforme Gestion des cookies	immobilier-etat.gouv.fr encheres-domaine.gouv.fr/hermes dons.encheres-domaine.gouv.fr cessions.immobilier-etat.gouv.fr impots.gouv.fr

Dans le prolongement ou non d'une recherche de succession vacante, tout usager qui estime avoir des droits sur une succession vacante (cas d'un héritier jusqu'au 6ème degré de parenté avec le défunt) peut la revendiquer.

Le Portail des successions vacantes facilite l'exercice de ce droit pour tout usager professionnel (notaire, avocat, génealogiste principalement) qui agit pour le compte d'un usager particulier (mandataire d'autres héritiers ou non).

Il vous est affiché (i) un formulaire que vous devez renseigner (identité du défunt voire identité de la société pour le compte de laquelle il agit) avant de le valider et (ii) un module d'insertion et d'envoi de justificatifs qui vous permet de transmettre sur le Portail des successions vacantes des justificatifs obligatoires (acte de notoriété, demande de restitution) et des justificatifs facultatifs selon les cas (certificat d'acquit libératoire des droits de succession, tableau génealogique...).

4.5. Service de transmission de justificatifs complémentaires - DEPUIS LE 17/03/2025



Depuis le 17 mars 2025, il vous est possible de transmettre des justificatifs complémentaires à un précédent formulaire pour enrichir une démarche initiale à votre initiative ou à la demande du service du Domaine en charge de votre dossier.

Ce service est directement accessible depuis la page d'accueil du Portail des successions vacantes.

The screenshot shows the official French government website for inheritance succession management. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. To its right is the 'Mon espace' section, followed by the main address 'impots.gouv.fr'. On the far right are links for 'Mon compte', 'Guide utilisateur', and 'Déconnexion'. Below these are two email addresses: 'portailsv-piastowska.consultant@dgfip.finances.gouv.fr' and 'OCCAS'AUTOSARL'. The main navigation bar includes 'Accueil' (underlined), 'Rechercher une succession vacante', 'Agir sur une succession vacante ▾', and 'Suivre mes démarches'. A large red header banner at the top reads 'Bienvenue sur le Portail des successions vacantes'. Below it, a text box states: 'Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession vacante.' A section titled 'Je souhaite...' contains six buttons: 'Rechercher une succession vacante' (magnifying glass icon), 'Transmettre une décision de nomination pour un professionnel' (document icon), 'Déclarer une créance pour un professionnel' (computer monitor icon); 'Revendiquer une succession vacante pour un particulier' (person icon), 'Suivre mes démarches' (file folder icon), and 'Transmettre des justificatifs complémentaires' (red download icon).

Après avoir sélectionné le service "Transmettre des justificatifs complémentaires", vous saisissez dans la barre d'identification le nom du défunt et le numéro de la démarche que vous souhaitez compléter.

The screenshot shows the official French government website for tax declarations (impots.gouv.fr). At the top, there is the French Republic logo, the text "REPUBLIC FRANCAISE", and the motto "Liberté Egalité Fraternité". A "Mon espace" link is also present. On the right side, there are icons for "Mon compte" (User account), "Guide utilisateur" (User guide), and "Déconnexion" (Logout). Below these, the email address "portailsv-plastowska.consultant@dgfip.finances.gouv.fr" and the text "OCCAS'SAUTOSARL" are displayed. The main navigation menu includes "Accueil", "Rechercher une succession vacante", "Agir sur une succession vacante", and "Suivre mes démarches". The current page is "Rechercher une démarche" under the heading "Transmettre des justificatifs complémentaires". A breadcrumb trail indicates the user is at "Accueil > Rechercher une démarche". The form itself has two input fields: "Numéro de la démarche" and "Nom du défunt", both marked with a red asterisk indicating they are mandatory. There are two buttons at the bottom: "Annuler et retourner à l'accueil" (Cancel and return to the homepage) and "Lancer la recherche" (Launch search).

Le formulaire de démarche qui s'affiche permet de joindre des justificatifs complémentaires à une démarche principale puis de valider leur envoi à l'application de gestion de la DGFIP.

Le Portail des successions vacantes affiche une page de confirmation de la démarche récapitulant les justificatifs complémentaires validés par vos soins puis transmis à l'application de gestion de la DGFIP.

A noter :

Pour les services « à formulaires » présentés aux points 4.2 à 4.5 ci-dessus :

- les justificatifs obligatoires et facultatifs des démarches en ligne peuvent être signés ou non en la forme électronique avec un certificat de signature électronique avancé². En cas de signature électronique, vous devez au préalable signer les documents en dehors du Portail des successions vacantes.
- chaque formulaire de démarche envoyé depuis le portail des successions vacantes et pris en charge dans l'application de gestion déclenche la notification d'un récépissé que vous recevez avec un différé de 10 à 15 minutes environ sur l'adresse mél renseignée dans le service « Mon compte ». Ce récépissé comporte notamment l'identifiant de suivi de vos démarches qui vous permet d'observer leur état d'avancement sur le Portail des successions vacantes. Un récépissé identique peut être notifié à l'usager bénéficiaire avec le même niveau d'information ce qui lui permet de suivre l'état d'avancement des démarches que vous avez réalisées pour son compte sur le Portail des successions vacantes.

² Formats PadES.

4.6. Service de suivi des démarches en ligne - DEPUIS LE 06/01/2025

The screenshot shows the official French government website for tax matters. At the top, there's a grey bar with a folder icon and the text "Suivre mes démarches". Below the header, the French tricolor flag and the words "RÉPUBLIQUE FRANÇAISE" are displayed, along with the values "Liberté", "Égalité", and "Fraternité". To the right, there's a "Mon espace" section with the "impots.gouv.fr" logo. On the far right, there are icons for "Mon compte", "Guide utilisateur", and "Déconnexion", along with an email address "portailsv-piastowska.consultant@dgfip.finances.gouv.fr" and a reference "OCCAS'SAUTOSARL". The main menu includes "Accueil", "Rechercher une succession vacante", "Agir sur une succession vacante", and "Suivre mes démarches". A red underline is under "Accueil". Below the menu, a section titled "Bienvenue sur le Portail des successions vacantes" is shown, with a note about the possibility of searching or tracking a succession, transmitting a nomination decision, declaring a claim, or asserting a succession for a particular person. There are six service cards: "Rechercher une succession vacante" (magnifying glass icon), "Transmettre une décision de nomination pour un professionnel" (building icon), "Déclarer une créance pour un professionnel" (computer monitor icon), "Revendiquer une succession vacante pour un particulier" (person icon), "Suivre mes démarches" (folder icon), and "Transmettre des justificatifs complémentaires" (downward arrow icon).

Le Portail des successions vacantes permet de digitaliser les relations que les services du Domaine organisent avec les usagers (demandes d'informations par courriel ou par téléphone, sur les différentes étapes de suivi du dossier tel que l'état de traitement d'une déclaration de créances, les événements intervenus sur un dossier).

Vous pouvez directement suivre l'évolution des démarches réalisées par vos soins sur le Portail des successions vacantes (statut et motif des démarches). L'usager qui vous a mandaté (bénéficiaire de la démarche) peut également suivre cette évolution via une barre de recherche où il saisira le nom du défunt et le numéro de la démarche. A ce stade, vous pouvez consulter la page « Détail » de la démarche considérée et votre mandant également.

4.7. Service de notification d'alertes - DEPUIS LE 07/05/2025



Le Portail des successions vacantes vous informe du statut de traitement de votre démarche par un incrément affiché dans un bouton constitué d'une cloche. En cliquant sur ce bouton, vous consultez la liste des messages lus et non lus. En cliquant sur chaque message, vous êtes redirigé(e) sur la page Détail de votre démarche pour y consulter le statut de son évolution.

A noter : le Portail des successions vacantes n'affiche pas au bénéficiaire de la démarche (mandant) l'icône de notification d'alertes.

The screenshot shows the 'Notifications' section of the portal. At the top, there is a header with the French Republic logo, the words 'LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ', and the text 'REPUBLIC FRANÇAISE'. Below this is a 'Mon espace' section with a small icon. To the right are links for 'Notifications' (with a red '4' badge), 'Mon compte', 'Guide utilisateur', and 'Déconnexion'. The 'Notifications' section lists four items:

- Succession JACOB : le statut de votre démarche n° MO0Wc84f6HjD a évolué
- Succession JACOB : le statut de votre démarche n° AoOQAtwHpx4s a évolué
- Succession jeudi : le statut de votre démarche n° 2UUzzsJlmhcF a évolué
- Succession rrtun : le statut de votre démarche n° WCcBhjRKsoNH a évolué

On the far right, there is an email address: portailsv-piastowska.consultant@dgfip.finances.gouv.fr and a link 'Suivre mes démarches'. At the bottom left, it says 'Bienvenue sur le Portail des successions vacantes'.

Bienvenue sur le Portail des successions vacantes

Depuis cet espace, vous avez la possibilité de rechercher et/ou de suivre une succession vacante, transmettre une décision de nomination, déclarer une créance ou revendiquer une succession vacante.

Je souhaite...

Rechercher une succession vacante		Transmettre une décision de nomination pour un professionnel		Déclarer une créance pour un professionnel	
Revendiquer une succession vacante pour un particulier		Suivre mes démarches		Transmettre des justificatifs complémentaires	

4.8. Service de dépôt d'avis usagers - DEPUIS LE 07/05/2025

Votre avis sur le site

Le Portail des successions vacantes comporte un service de dépôt d'avis en ligne permettant aux usagers de saisir dans une zone bloc-note de 250 caractères leurs observations sur le Portail des successions vacantes (fonctionnement du site, ergonomie, améliorations souhaitées).

L'attention de l'usager est attirée sur l'importance de déposer des avis sur des éléments objectifs et factuels en relation avec le fonctionnement du site sans mentionner de données à caractère personnel.

La page est accessible via le pied de page du service en cliquant sur le libellé **Votre avis sur le site**.

4.9. Service d'échange par messagerie sécurisée - A VENIR EN 2025



En cliquant sur le bouton « messagerie sécurisée », vous pourrez solliciter l'affichage d'une liste de motifs de contacts.

Pour chaque motif de contact sélectionné, vous pourrez alors remplir un formulaire de contact qui vous permet de demander des précisions aux services du Domaine sur une démarche en cours ou un dossier de succession vacante.

4.10. Service de traduction en langue anglaise - A VENIR EN 2025

Service available in English 

En cliquant sur le bouton représentant un drapeau britannique, vous pourrez commander la traduction automatique des informations affichées sur le Portail des successions vacantes.

4.11. Service de consultation du Guide usager - DEPUIS LE 6/01/2025



En cliquant sur le bouton représentant un livre, vous pouvez découvrir l'ensemble des services du Portail des successions vacantes et identifier les usagers ayant qualié pour agir ainsi que les principaux cas d'utilisation des services en ligne. Le Guide usager est téléchargeable sur le site.

5. Parcours usager pour utiliser le Portail des successions vacantes

Pré-requis :

- Vous devez disposer d'un espace professionnel accessible via le site www.impots.gouv.fr > Votre espace professionnel.**

Pour plus de renseignements sur la création de l'espace, veuillez consulter les fiches FOCUS mises en ligne sur <https://www.impots.gouv.fr/fiches-focus-sur-les-teleprocedures> dans la rubrique « Gestion de l'espace professionnel ».

Gestion de l'espace professionnel

- [Fiche EP 1 : Conditions générales d'utilisation de l'espace professionnel](#)  (mise à jour : 01/03/2024)
- [Fiche EP 2 : Les services en ligne de l'espace professionnel](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP 3 : Créer un espace professionnel expert](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP 4 : Modifier les coordonnées de votre espace professionnel](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP 5 : Changer d'adresse électronique de connexion ou de mot de passe](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP 6 : Mot de passe oublié](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP 7 : La péremption de votre mot de passe](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP 8 : Supprimer un espace professionnel](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP-SL 1 : Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche EP-SL 2 : Annuler une demande de création d'espace professionnel en mode simplifié](#)  (mise à jour : 11/10/2024)

- Vous devez adhérer au service « successions vacantes » pour utiliser le moment venu les services du Portail des successions vacantes.**

Pour plus de renseignements sur le dispositif d'adhésion , veuillez consulter les fiches FOCUS mises en ligne sur <https://www.impots.gouv.fr/fiches-focus-sur-les-teleprocedures> dans la rubrique « Gestion des services en ligne ».

Gestion des services en ligne

- [Fiche SL 1 : Consulter vos services \(habilitations\)](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche SL 2 : Demander une adhésion aux services en ligne \(mode expert\)](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche SL 3 : Demander à remplacer le titulaire d'un service \(substitution\)](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche SL 4 : Désigner un Administrateur Suppléant](#)  (mise à jour : 11/10/2024)
- [Fiche SL 5 : Désigner des déléguataires et consulter les délégations](#)  (mise à jour : 11/10/2024)